

Question des poudres

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **6 (1861)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-329388>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mais sans cesse troublée dans sa marche vers les réformes par les déplorables rivalités de ces mêmes puissances, pourrait réaliser bien mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui les vues louables du Hat-Houmayoum de 1856, si elle y était secondée par le concours de forces réellement neutres, au lieu d'y être poussée par des influences et des intrigues qui lui imposent nécessairement des défiances, c'est-à-dire qu'il faudrait à l'empire ottoman des troupes et des agents suisse-belges de diverses catégories, toujours prêts à servir d'instrument de civilisation et de bon ordre et jamais d'instrument de rapine ou de conquête.

Mais en attendant que l'Europe ait assez de sagesse ou de logique pour utiliser, dans la meilleure mesure, les ressources qu'elle a elle-même créées, et pour demander, dans un but vraiment humanitaire, une armée neutre aux territoires qu'elle a neutralisés, il est constant que la Suisse et la Belgique souffrent aujourd'hui du manque de débouchés industriels et commerciaux, ainsi que de la disette des carrières honorables, aventureuses ou lucratives que d'autres pays offrent à leurs ressortissants. De là vient qu'en dépit des lois on trouve des Belges et surtout des Suisses en grand nombre, dans toutes les entreprises belliqueuses qui ont besoin de mercenaires, et il est probable qu'il en sera ainsi tant qu'on s'attaquera aux effets du mal plutôt qu'à ses causes.

A tous les points de vue on ne saurait donc qu'applaudir aux efforts que font actuellement le gouvernement belge d'un côté et les autorités suisses de l'autre, pour agrandir le champ d'activité de leurs nationaux, et pour nouer des relations officielles plus suivies avec les Etats de l'Orient. Les meilleurs vœux des hommes éclairés de la Suisse devront accompagner l'expédition que le Conseil fédéral organise pour le Japon, ainsi que celles qui suivront sans doute dans ces lointains et riches parages.

QUESTION DES POUDRES.

L'intérêt qui s'attache à la qualité des poudres fédérales nous engage à reproduire, à titre de renseignements, l'extrait suivant du rapport du département fédéral des finances sur sa gestion de 1859 :

« L'attente, exprimée dans l'introduction du rapport de l'année passée, que le résultat de la fabrication se présenterait encore plus favorable dans le courant de l'année de l'exercice, s'est complètement réalisée; car, au contrôle des 6396 quintaux fabriqués, aucun n'a été

refusé, bien qu'il ait été fabriqué exclusivement de la poudre de munitions, ce qui devait naturellement rendre la fabrication plus difficile.

» Au mois de mai se réunit une conférence de tous les intendants des poudres, qui avaient à traiter de différentes questions relatives à la fabrication de la poudre. Le but principal auquel elle devait viser était d'arriver à une fabrication de la poudre aussi uniforme que possible dans tous les arrondissements. Les questions capitales furent menées à une solution satisfaisante, que la pratique a justifiée jusqu'ici; d'autres points qui n'ont pu être discutés que d'une manière préparatoire seront remis sur le tapis.

» Il convient de citer entr'autres mesures :

- a) Un nouveau règlement relatif à la fabrication du charbon (voir le rapport de l'année passée);
- b) Un assortiment plus soigneusement fait de poudres fines par l'admission de tamis intermédiaires, qui ne diffèrent entre eux que d'un demi-point;
- c) La régularisation de l'effet des appareils mécaniques existants et différant partiellement entre eux, afin d'obtenir partout autant que possible le même résultat.

» En outre, on a exprimé la disposition où l'on était d'accorder des subventions convenables pour l'admission de jeunes gens intelligents disposés à apprendre la fabrication de la poudre.

» On continue à veiller aux plantations de bourdaine aussi bien sur propriétés fédérales que sur terrains de particuliers.

» On a fait des essais sur l'emploi de différentes doses pour différentes sortes de poudre. La solution de cette question est réservée pour le rapport de l'année prochaine.

» Comme une coopération délibérée et unitaire des différents intendants d'arrondissements ne peut être que rendue éminemment avantageuse par la répétition de semblables réunions, il est désirable qu'il y en ait une toutes les années.

I. Fabrication.

A. MATÉRIAUX.

1. Salpêtre.

En 1860 il a été acheté en salpêtre brut :

Du pays, liv.	43,095	pour fr.	24,150	08
Etranger, »	645,680	» »	384,462	24
Liv.	688,775	pour fr.	408,612	32

» La méthode de raffinerie est encore restée la même cette année. Des essais en production de salpêtre de soude par le carbonate nitreux et de potasse de betterave ont donné de bons résultats, qui à l'occasion pourraient être pour nous d'une grande importance. Dans le courant de cette année on n'a pas fait d'achats de salpêtre raffiné.

2. Soufre.

» L'achat en 1860 a été de liv. 61,688 pour fr. 11,597. 68. Le quintal a ainsi coûté en moyenne fr. 18. 80.

3. Baguettes de coudrier.

L'approvisionnement au 31 décembre 1859 était de 41,623 paquets,
 » » » 1860 » » 44,501 »
 Ainsi, augmentation de 2,878 paquets.

» Cela suffit pour la fabrication de 14,855 quintaux de poudre.

4. Charbon.

» La préparation en est restée la même que pendant l'année 1859, les résultats ayant justifié le changement fait à cette époque.

B. POUDRE.

1. Poudre de mine.

» Il n'en a pas été fabriqué dans les moulins du pays ; il n'a pas été non plus fait de commande à l'étranger, attendu que l'emploi en a été proportionnellement minime et que l'approvisionnement a pu y faire face. Des commandes de 1859 il s'est transporté encore sur l'année 1860 liv. 173,950 pour fr. 151,363.

» Une décision prise relativement à la poudre de mine n'est entrée en vigueur qu'au 1^{er} janvier 1861 ; il n'en peut donc être question que dans le rapport de l'année prochaine.

2. Poudre de munition et de chasse.

» La fabrication s'est élevée à liv. 639,574 qui ont été soumises au contrôle.

» Le commerce et la fabrication ont atteint en 1860 les chiffres suivants :

	1860	1859
Fabrication	liv. 639,574	liv. 633,815
Achat	» 173,950	» 679,629
Vente	» 786,020	» 991,265
Approvisionnement au 31 décembre	» 669,502	» 643,549

Ainsi, augmentation de l'approvisionnement de 25,953 liv.

C. CONSTRUCTIONS ET ACHATS DE TERRAINS.

» Le crédit de fr. 120,875 54 alloué à ce sujet pour l'année de l'exercice a été réparti de la manière suivante :

I ^{er} arrondissement.		
Nouveaux pilons	Fr. 28,009 16	
Nouveau séchoir	1,109 75	
	<hr/>	29,118 91
II ^e arrondissement.		
Nouveaux pilons à Thoune	7,694 19	
Nouveau hangar à Thoune	5,037 69	
Nouveau séchoir à Thoune	2,071 26	
Nouveau hangar à Langnau	3,994 07	
Hangar sur le séchoir à Langnau	1,049 09	
	<hr/>	19,846 30
III ^e arrondissement.		
Nouveaux pilons	Fr. 12,842 —	
Nouveau hangar	5,200 —	
	<hr/>	18,042 —
V ^e arrondissement.		
Nouvelle construction pour le triage	4,848 80	
Nouveau chemin	2,062 66	
Nouvelle construction pour la carbonisation	2,785 50	
Nouveau séchoir	1,140 79	
Nouveau magasin à poudre	684 27	
Habitation pour le poudrier	3,055 65	
Appendice à la raffinerie	1,170 60	
Correction du canal	178 70	
	<hr/>	15,926 97
VI ^e arrondissement.		
Nouveaux pilons	9,255 —	
Nouvelle construction pour la carbonisation	3,349 —	
	<hr/>	12,604 —
		Fr. 95,538 18

» Les constructions dans le IV^e arrondissement d'Altstetten (canton de Zurich) n'ont pu encore commencer cette année, attendu que le procès dont il est fait mention au rapport de l'année passée n'est pas encore terminé.

» Dans le courant de l'année de l'exercice il y a eu trois explosions de moulins, savoir :

» A Worblaufen (II^e arrondissement) l'ancien pilon à marteau, à

quelle occasion malheureusement le maître poudrier J. Rohrer perdit la vie. Dans la constante préoccupation d'amener la plus grande uniformité possible dans la fabrication, ce pilon à marteau a été remplacé par un pilon selon le nouveau système, et il a été accordé pour cela un crédit de fr. 10,001 56 ;

» En mai, explosion à Marsthal (V^e arrondissement) d'un appareil à 24 pilons, pour la reconstruction duquel il a été accordé fr. 6,781 77 ;

» 19 septembre, explosion à Thoune du nouveau pilon inférieur. Le dégât a été proportionnellement minime et a pu être réparé avec fr. 2,094.

» Il est toujours extrêmement difficile de trouver et de préciser les causes d'une explosion. Ou l'ouvrier se trouve dans le moulin et périt, en sorte qu'il est impossible d'obtenir par là des renseignements ; ou il n'est que blessé, et il faut bien le croire quand il dit qu'il ne sait rien, car s'il avait remarqué quelque chose, il aurait à l'instant arrêté le pilon ou aurait cherché à s'éloigner. On est presque toujours réduit à des conjectures.

» Le poudrier Rohrer à Worblaufen, lequel travaillait lui-même à l'opération du remaniement dans l'ancien pilon à marteau, fut relevé encore vivant. A la question qui lui fut faite sur la cause de l'explosion, il put répondre seulement « qu'il n'en savait absolument rien ». Il expira après de courtes, mais cruelles souffrances.

» A Marsthal, de même qu'à Thoune, les ouvriers avaient quitté les moulins après avoir terminé leur travail périodique.

» On ne peut donc encore ici que s'en tenir à des conjectures.

» La circonstance qu'il s'est trouvé de temps en temps de très petites pierres dans le grenoir, lesquelles devaient provenir du salpêtre, et qu'on a voulu leur attribuer l'explosion, a donné lieu de prendre des mesures sérieuses à cet égard. Mais souvent la cause d'une explosion ne devra être cherchée que dans le charbon employé pour la fabrication ; car il a la propriété de *pouvoir* s'enflammer sous la pression d'un fort coup, de même que par le frottement. Nous citons à l'appui de cette opinion l'ouvrage officiel français : « Aide-mémoire à l'usage des officiers d'artillerie, » page 207.

» L'administration vouera son attention toute particulière à cet objet et avisera à ce que ces explosions se reproduisent le moins possible.

» Le 28 juillet, une crue terrible de la Glatt ravagea presque sans exception les bords, les canaux, les digues, etc., jusqu'au foulon miloyen à Marsthal (V^e arrondissement). Les canaux furent rétablis provisoirement et l'on commença le tracé d'une correction radicale. L'exécution de cette correction, qui demandera environ 22,000 fr.,

fut renvoyée au printemps de 1861, et il en sera référé au rapport de l'année prochaine.

D. PERSONNEL DE LA FABRICATION.

» Le malheureux poudrier Jean Rohrer, à Worblaufen (II^e arrondissement), a été remplacé par son frère, Nicolas Rohrer. Pour le reste il n'y a pas eu de mutations.

» Comme aucune des qualités de poudre présentées au contrôle n'a dû être refusée, la prime annuelle prévue à l'art. 37, alinéa 4 de l'ordonnance du 17 décembre 1858 sur l'organisation nouvelle et la gestion de l'administration des poudres, a pu être comptée à tous les employés dans la proportion suivante : (suit un tableau contenant la répartition de 30 primes montant à fr. 2620, et dont 8 de 200 à chacun des huit maître-poudriers. »

BIBLIOGRAPHIE.

ENQUÊTE SUR LA DÉFENSE DE L'ANGLETERRE.

La commission d'enquête instituée par la reine d'Angleterre au mois d'août 1859, à l'effet d'examiner la défense du Royaume-Uni, vient de terminer ses travaux ; et le gouvernement de la Grande-Bretagne, dont tous les actes portent un cachet d'indépendance et de grandeur, n'a pas craint de mettre au grand jour tout ce que cette commission a décidé relativement à la défense nationale.

Ce curieux et volumineux document, renfermant des cartes et des plans, se divise en trois parties : la première comprend l'exposé général, le rapport proprement dit ; la deuxième, les considérations particulières relativement à chacun des points à fortifier, et la troisième, les interrogatoires que la commission a fait subir à toutes les personnes qu'elle a jugé convenable d'interroger, afin de se renseigner sur les questions qu'elle avait à traiter.

Dans un prochain numéro, nous donnerons des extraits de ces divers travaux, avec quelques observations.

TABLEAUX DE LA COMPOSITION DES ARMÉES EUROPÉENNES, par le capitaine d'état-major belge VAN DEN SANDE.

Les tableaux des armées autrichienne, française, belge et des Pays-Bas sont déjà parus (à Bruxelles, chez Mucquardt), et l'on doit de justes éloges à l'auteur pour le soin et la méthode qu'il a su mettre à ses recherches. Le *Militaire Spectator* de Breda loue beaucoup le tableau de l'armée néerlandaise, et termine comme suit l'appréciation qu'il fait de ce travail : « Nous croyons avoir démontré